




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-480**

Séance publique du

9 novembre 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20181109- lmc1144464-DE-1-1
Date de signature : 13/11/2018
Date de réception : mardi 13 novembre 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : RÉHABILITATION DE LA BIBLIOTHEQUE MEJANES - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE - ADOPTION DE LA FICHE OPÉRATIONNELLE - AUTORISATIONS DE SOLlicitATION DE SUBVENTIONS, DE CONSULTATION DE PRESTATAIRES DE SERVICES EN PROCÉDURES ADAPTÉE, DE CONSULTATION DE MAITRES D'OEUVRE EN PROCÉDURE CONCURRENTIELLE NEGOCIEE, DE SIGNATURE DES MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE MAITRISE D'ŒUVRE

Le 9 novembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/11/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Michele EINAUDI, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Charlotte BENON, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Reine MERGER, Monsieur Alexandre GALLESE à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Josyane SOLARI à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Coralie JAUSSAUD.

Secrétaire : Karima ZERKANI-RAYNAL

Monsieur Jacques BOUDON donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2018

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques BOUDON
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BRAMOULLÉ Gérard

Politique Publique : 05-TRAVAUX STRUCTURANTS ET D'AMELIORATION DE L'ESPACE PUBLIC

OBJET : RÉHABILITATION DE LA BIBLIOTHEQUE MEJANES - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE - ADOPTION DE LA FICHE OPÉRATIONNELLE - AUTORISATIONS DE SOLLICITATION DE SUBVENTIONS, DE CONSULTATION DE PRESTATAIRES DE SERVICES EN PROCÉDURES ADAPTÉE, DE CONSULTATION DE MAITRES D'OEUVRE EN PROCÉDURE CONCURRENTIELLE NEGOCIEE, DE SIGNATURE DES MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE MAITRISE D'ŒUVRE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Les évolutions sociétales et le développement exponentiel du numérique ont profondément bouleversé les missions des bibliothèques. La Méjanès a la volonté de s'adapter et ainsi, a présenté un projet de développement de ses services numériques qui lui a valu d'obtenir en 2016 le label Bibliothèque Numérique de Référence (B.N.R.) délivré par le Ministère de la Culture et de la Communication. Elle a également repensé, au fur et à mesure du temps, son organisation interne aussi bien en matière de personnel, d'offre de services, que de cohérence des espaces, afin de répondre au mieux aux nouvelles attentes des différents publics qui la fréquentent.

La Ville s'est engagée dans la requalification de la Méjanès en autorisant Madame le Maire ou son représentant, lors du conseil municipal du 3 novembre 2014, à **solliciter des subventions** auprès du Conseil Général, de l'intercommunalité, de la D.R.A.C. et de tout autre partenaire institutionnel, pour les études de réaménagement.

L'opportunité de la requalification de l'équipement a été confirmée par le **rapport d'inspection de la bibliothèque municipale classée d'Aix-en-Provence**, rédigé par l'Inspecteur Général des Bibliothèques Madame Hélène Richard en juin 2015. Il préconise de "poursuivre la rénovation du site central afin d'en améliorer les qualités techniques, mais aussi d'en faciliter l'usage par le public et la gestion par les professionnels... Poursuivre l'automatisation des transactions (prêts, retours, ...)...".

De plus, l'**obtention du label B.N.R.** engage la Ville à automatiser les opérations de transactions (prêt, retour et tri des documents), à mettre en ligne des ressources numériques (livres e-books, presse, VOD, musique et auto-formation), à créer des ateliers de fabrication numérique et à développer la médiation et la formation en matière numérique.

Le label est conditionné par la mise en place du projet, la Ville d'Aix-en-Provence étant la seule collectivité à avoir cette distinction dans la région PACA. Il initie des **financements de l'État** (DGD) pour une durée de trois ans (2018-2020) à hauteur de 50 % des dépenses en investissement et en fonctionnement.

La mise en œuvre du projet de modération de la bibliothèque est une des missions des **conservateurs mis à disposition gratuitement par l'État** et placés sous l'autorité du maire. La Ville en bénéficie grâce au statut de Bibliothèque Municipale Classée (B.M.C.) de la Méjanès. Ces mises à disposition font l'objet d'une convention qui identifie les conservateurs comme chefs de projet pour la restructuration d'ampleur de la bibliothèque. Ils sont chargés de remplir à ce titre les missions suivantes, en liaison avec les partenaires concernés :

- chef de projet de la programmation architecturale (gros œuvre et aménagement intérieur) et participation au processus de sélection de la maîtrise d'œuvre ;
- élaboration et suivi des dossiers de financement de l'opération ;
- suivi des études, des travaux, de la livraison et de la mise en fonctionnement de l'équipement ;
- élaboration, actualisation et mise en œuvre du Projet Culturel, Scientifique, Educatif, et Social (P.C.S.E.S.), qui conditionne le projet de construction ;
- pilotage du projet numérique d'ampleur (développement des services et collections numériques, élaboration d'un plan de formation au numérique, développement d'actions et de médiations numériques...).

Enfin, à travers la **convention de développement culturel et d'expérimentation** établie avec le Ministère de la Culture pour une période triennale 2016-2018 et reconduite le 10 juillet 2018, la ville d'Aix en Provence a affirmé sa volonté de moderniser la Méjanès et la DRAC s'est engagée à accompagner ses mutations.

Les études de faisabilité ont été réalisées par la Direction Conduite d'Opérations et doivent être complétées de diagnostics techniques exhaustifs des existants. L'établissement du programme a été différé pour prendre en compte :

- le déménagement d'une grande partie des collections de la Méjanès consécutif à l'acquisition du bâtiment des archives départementales ;
- les adaptations des équipements suite à l'obtention du label B.N.R. : Automatisation des transactions, mise en place de communication interactive (bornes tactiles), équipe-

ment numérique des salles de réunion et de formation, extension du réseau wifi, mise en place d'un atelier fablab (lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets) ;

- l'avancée du P.C.S.E.S. ;
- les projets d'aménagement des espaces extérieurs du pôle culturel et notamment les travaux de démolition du mur d'enceinte et de réaménagements des trottoirs de la rue des Allumettes le long de la Méjanes.

Afin de poursuivre les actions, il est aujourd'hui nécessaire d'approuver le processus de réalisation de l'opération qui nécessite une approche globale pour assurer la qualité à long terme des services proposés aux publics. Compte tenu de son importance, l'opération se décline de la façon suivante :

- Campagne de diagnostics techniques (réalisés par un prestataire de services privé) ;
- Première phase de travaux relatifs aux rues couvertes : réfection des verrières et résolution d'entrées d'eau ;
- Consultation des maîtres d'œuvre en Procédure Concurrentielle Négociée ;
- Etudes de conception ;
- Appels d'offres travaux ;
- Chantier de réhabilitation, réception et mise en service. Ces travaux pourront être phasés en fonction des capacités d'investissement de la Ville.

Les besoins, annexés au présent rapport, peuvent être résumés ainsi :

- Déplacement de l'accueil et des services connexes (informations, inscriptions, opérations de prêts et de retours, actualité) ;
- Réfection des rues couvertures (remplacement des verrières, résolution des problématiques d'inondation, circulations et espace convivial de petite restauration) ;
- Modernisation des espaces de consultation des collections ;
- Aménagement du magasin dit « cruciforme » ;
- Mise à disposition de salles adaptées de travail et de formation en groupe ou individuel ;
- Mise à disposition d'ateliers de type fablab ;
- Création d'une salle de conférence 100 places ;
- Création d'espaces d'expositions ;
- Déménagement de la fondation Saint John Perse dans le bâtiment S/E ;
- Réadaptation des locaux du médiabus ;
- Aménagement de la cours carrée ;
- Rationalisation des services du cinéma (création d'une entrée/billetterie indépendante, création de sanitaires, rapprochement du bureau de l'institut de l'image).

Il est décidé de confier la conduite de cette opération à la Direction Conduite d'opérations de la Ville.

Composition des Comités de pilotage et technique

En rappel, la vocation du comité de pilotage (COPIL) est :

- de donner un avis sur les orientations principales du projet, afin d'assister le Pouvoir Adjudicateur dans ses décisions ;
- de garantir la cohérence du projet, avec la stratégie et les objectifs globaux de la Ville ;
- contrôler la bonne exécution financière du programme en réponse à son programme opérationnel.

Celle du comité Technique (COTEC) est :

- de produire la réponse technique, juridique et financière aux besoins précisés par le COPIL ;
- de vérifier l'adéquation entre les orientations de l'opération et les demandes initiales, en considérant le projet dans sa globalité ;
- de déterminer les nouvelles stratégies à mettre en place en cas de difficultés rencontrées lors du déroulement de l'opération.

Le COPIL est composé comme suit :

1/ D'élus :

Madame le Maire, en sa qualité d'Organe Exécutif, Mme Maryse Joissains ;

Monsieur le Premier Adjoint, en sa qualité de Délégué aux Finances, Budget, M. Gérard Bra-moullé ;

Madame le conseiller municipal, Mme Sophie Joissains ;

Monsieur le Conseiller Municipal, en sa qualité de Délégué aux Grands Travaux, dont les montants sont supérieurs à 1 million d'euros Hors Taxe, M. Jacques Boudon ;

Monsieur le 14ème Adjoint, en sa qualité de Délégué aux Affaires juridiques et contentieux, aux Marchés Publics et Commande Publique et à l'Optimisation de l'achat public, M. Maurice Chazeau ;

2/ Des services de la Ville :

La Direction Générale, M. Magnan ;

La Direction Générale des Services Techniques, M. Clouchoux ;

La DGST Adjointe Bâtiments et Grands Equipements, M. Foveau ;

La DGAS Finance, Programmation, Informatique et Ressources & Humaines, M. Lebou-cher ;

La DGAS Etudes Juridiques et Marchés Publics ;

La DGAS [Culture Patrimoine Musées & Attractivités](#), [Direction Des Musées](#), M. Pintore ;

La Direction Conduite d'Opérations, Mme Haug ;

La Direction de la Bibliothèque Méjanes, M. Borel ;

3/ Des organismes financeurs :

La Direction Régionale des Affaires Culturelles représentant de l'État ;

La Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur ;
La Métropole Aix-Marseille Provence ;
Le Département.

Le COTEC est composé des services de la Ville :

La Direction Générale, M. Magnan ;

La DGSTA Bâtiments et Grands Equipements, M. Foveau ;

La DGAS [Culture Patrimoine Musées & Attractivités](#), [Direction Des Musées](#), M. Pintore ;

Le DGAS Finance, Programmation, Informatique et Ressources & Humaines, M. Lebou-
cher ;

La Direction Conduite d'Opérations, Mme Haug ;

La Direction de la Bibliothèque Méjanes, M. Borel ;

La Direction des Finances et du Budget, Mme Bonnard-Hodée.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale est détaillée dans la fiche opérationnelle an-
nexée. Elle s'élève à 9 450 000 € t.t.c., pour 6 904 m² réhabilités dont 1 630 m² de cours Car-
rée.

Cette enveloppe n'intègre pas les coûts relatifs à l'acquisition de la trieuse, au mobilier, aux
aménagement extérieurs (autres que ceux de la cour Carrée), ni à l'éventuelle dépose des
livres. Elle tient compte du fait du bon état des façades et des travaux déjà réalisés sur l'équi-
pement : remplacement d'une partie des toitures ; remplacement d'une chaudière ; rafraichis-
sment des nefs ; remise aux normes du SSI ; etc...

La répartition pluriannuelle des dépenses est la suivante, si les travaux sont réalisés en une
seule phase :

2018 : 47 000 € t.t.c.

2019 : 1 000 000 € t.t.c.

2020 : 461 000 € t.t.c.

2021 : 4 540 000 € t.t.c.

2022 : 3 402 000 € t.t.c.

Total : 9 450 000 € t.t.c.

La livraison de l'équipement est prévue pour fin 2022.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme pour la réhabilitation de la bibliothèque Méjanes,
- **ADOPTER** la fiche opérationnelle individualisée ci-annexée,
- **APPROUVER** l'enveloppe prévisionnelle globale de 9 450 000 € t.t.c.,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux grands travaux à signer
toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires,
- **SOLLICITER** de l'État, de la Région, du Département, de la Métropole Aix-Marseille Pro-
vence, toutes les subventions dont la Ville pourra bénéficier,
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal Aix Municipal à faire recette des sommes
susvisées,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux grands travaux à organiser les consultations des prestataires de services et des maitres d'œuvre,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux grands travaux à signer les marchés des prestataires de services et des maitres d'œuvre
- **DIRE** que cette opération sera financée dans le cadre du budget communal.

DL.2018-480 - RÉHABILITATION DE LA BIBLIOTHEQUE MEJANES - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE - ADOPTION DE LA FICHE OPÉRATIONNELLE - AUTORISATIONS DE SOLlicitATION DE SUBVENTIONS, DE CONSULTATION DE PRESTATAIRES DE SERVICES EN PROCÉDURES ADAPTÉE, DE CONSULTATION DE MAITRES D'OEUVRE EN PROCÉDURE CONCURRENTIELLE NEGOCIEE, DE SIGNATURE DES MARCHES DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE MAITRISE D'ŒUVRE -

Présents et représentés	: 53
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 13/11/2018
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



FICHE D'OPERATION INDIVIDUALISEE

OBJET : Projet de réhabilitation de la bibliothèque Méjanès.

Date ou période de la réalisation : 2018 à 2022

Demande d'approbation inscrite au Conseil municipal du : 9 novembre 2018.

I - DEPENSES DIRECTES

1/ Services

1.1/ Avant programmation

Désignation de la dépense	Montants € HT	Procédures
études de faisabilité	sces Ville	Réalisées par la Direction Conduite d'Opérations
établissement du programme général	sces Ville	Réalisées par la Direction Conduite d'Opérations
Assistance à maîtrise d'ouvrage – programme fonctionnel général	33 333	Petit lot : procédure adaptée entre 25 000 € et 89 999 € h.t.

1.2/ Programmation

conduite d'opération	sces Ville	Réalisées par la Direction Conduite d'Opérations
relevés topographiques	4 300 €	Petit lot : procédure adaptée < 25 000 € h.t.
Diagnostics techniques sur existant	96 000 €	Petit lot : procédure adaptée > 90 000 € h.t.
diagnostic de performance énergétique après travaux	6 500 €	Petit lot : procédure adaptée < 25 000 € h.t.
mission O.P.C.	40 000 €	Petit lot : procédure adaptée entre 25 000 € et 89 999 € h.t.
mission contrôle technique (y/c accessibilité)	35 000 €	Appel d'offres
mission coordination hygiène et sécurité	18 000 €	Appel d'offres
fourniture d'équipement sécurité incendie	7 000 €	Marché à bons de commande A15-156
huissier (affichage pc)	1 200 €	Petit lot : procédure adaptée < 25 000 € h.t.
prestations de communication	9 000 €	Petit lot : procédure adaptée < 25 000 € h.t.
Honoraires de maîtrise d'œuvre	675 000 €	Procédure Concurrentielle Négociée
U.F. SERVICES Total n°1 =	925 333 €	

2/ Travaux pour réalisation de l'opération

Rues couvertes : Réfection des verrières et résolution d'entrées d'eau	648 000 €	Marchés à bons de commande existants
Travaux de réhabilitation	6 260 000 €	Appels d'offres européens
Branchements réseaux concessionnaires	13 000 €	Monopoles ENEDIS / Telecom
Branchements réseaux communaux	14 000 €	Marchés à bons de commande existants
Travaux d'extension de l'alarme anti-intrusion	7 000 €	Marché à bons de commande A17-088
O.P.E. TRAVAUX Total n°2 =	6 942 000 €	

3/ Pour information :

publicités (moe, tx, prestations sce)	8 000 €	
Total n°3 =	8 000 €	

Montant global (1 + 2 + 3) =	7 875 333 €	Arrondi à 7 875 000 € HT, soit 9 450 000 € TTC
-------------------------------------	--------------------	--

Les montants mentionnés sont des estimations hors taxes, établies de manière sincère et raisonnable, afin de déterminer sans risque les seuils de procédures applicables. La fiche opérationnelle sera actualisée au fil de l'avancement des études sans que les procédures déterminées initialement puissent être remises en cause.

montants en euros t.t.c.	Enveloppe prévisionnelle à faire approuver en	2 018		2 019		2 020		2 021		2 022	
Prestations pré-opérationnelles											
études de faisabilité	scs Ville										
établissement du programme général	scs Ville										
amo programme fonctionnel général	40 000	40 000									
Prestations de service et fournitures											
conduite d'opération	scs Ville										
diagnostic accessibilité	Ad'ap										
relevé topographiques	5 000	5 000									
diagnostics techniques sur existant	110 000		110 000								
diagnostic de performance énergétique après travaux mission O.P.C.	7 500									7 500	
mission contrôle technique	45 000			500		8 476	12 714	12 714	10 596		
mission coordination hygiène et sécurité	40 000			2 500		7 143	10 714	10 714	8 929		
fourniture d'équipements sécurité incendie	20 000			1 000		3 619	5 429	5 429	4 523		
huissier (affichage pc)	7 500									7 500	
prestations de communication	1 500				1 500						
révisions, divers et aléas (5%)	10 000			2 500		2 500		2 500	2 500	2 500	
	12 325	0	250	5 500	325	75	1 087	1 443	1 568	2 077	
Maîtrise d'œuvre											
honoraires moe mission base	695 640			83 477	159 997	159 997	70 392	70 392	151 385		
honoraires moe missions complémentaires	75 000			0	32 500	32 500	2 500	2 500	5 000		
révisions, divers et aléas (5%)	38 532			2 504	5 775	5 775	2 187	2 187	20 104		
Travaux											
travaux de réhabilitation phase 1 (rues couvertes)	720 000		360 000	360 000							
travaux de réhabilitation phase 2	6 956 400						1 987 543	1 987 543	1 987 543	993 771	
travaux concessionnaires (dont augmentation section de fibre optique)	30 000							15 000		15 000	
travaux d'extension de l'alarme anti-intrusion	7 500									7 500	
révisions, divers et aléas (8%)	617 112		28 800	28 800			159 003	160 203	159 603	80 703	
prestations annexes											
publicités (moe, tx, prestations sce)	10 000		1 500	1 500	1 000	3 000	3 000				
TOTAL OPERATION TTC	9 449 009	40 000	6 750	505 800	482 606	202 847	224 097	2 251 925	2 270 750	2 374 760	1 089 474
TOTAL OPERATION TTC arrondi	9 450 000	47 000		1 000 000		461 000		4 540 000		3 402 000	
TOTAL OPERATION HT	7 875 000	39 167		833 333		384 167		3 783 333		2 835 000	

Hypothèse de consultation des maîtres d'œuvre : Procédure Concurrentielle Négociée

	2016					2018					2019					2020					2021					2022																																							
	janv	fév	mars	avr	mai	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Faisabilité - définition des besoins - Etablissement de l'enveloppe et du calendrier prévisionnels	■																																																																
Définition du programme fonctionnel - Etude de scénarios	■																																																																
Consultation pour des diagnostics techniques - attribution en CPA																																																																	
CM 9 novembre 2018 : approb. opération (programme, crédits, calendrier) + consultation Moe																																																																	
Diagnostics techniques																																																																	
Mise au point du programme et établissement dossier de consultation des maîtres d'œuvre																																																																	
Appel public à candidatures (30 jours)																																																																	
Ouverture et enregistrement des candidatures																																																																	
Analyse des candidatures																																																																	
CAO 20 décembre 2018 - désignation des candidats admis à négocier																																																																	
CM approbation de la liste des candidats admis à négocier																																																																	
Envoi programme + réunion de présentation + remise des offres (30 jours minimum)																																																																	
Négociations																																																																	
CAO d'attribution																																																																	
Mise au point du marché et contrôle de légalité																																																																	
Notification du marché de maîtrise d'œuvre																																																																	
Etablissement de l'A.P.S. et validation (6s)																																																																	
Etablissement de l'A.P.D. (8 s)																																																																	
CM d'approbation de l'A.P.D. + avenant de fixation du forfait définitif + lancement appels d'offres travaux + autorisation signature marchés																																																																	
Instruction du permis de construire + délai de recours des tiers																																																																	
Etablissement du PRO. et du D.C.E. (12 s)																																																																	
Mise en publicité																																																																	
Remise des offres																																																																	
CAO d'enregistrement des plis																																																																	
Analyse des offres																																																																	
CAO d'attribution des marchés																																																																	
CM d'attribution des marchés																																																																	
Mise au point des marchés et contrôle de légalité																																																																	
Notification des marchés de travaux + OS																																																																	
Période de chantier																																																																	
Réception et mise en service																																																																	
Montant total de l'opération en € ttc = 9 450 000						47 000					1 000 000					461 000					4 540 000					3 402 000																																							

Ne figurent pas sur ce document les procédures pour le choix des prestataires et le déroulement de leurs missions concernant l'ordonnancement-pilotage-coordination, les missions de contrôle technique, ainsi que la coordination en matière de sécurité et protection des personnes.